

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉS

COMMUNE D'ÉGHEZÉE

1 Activités :

Type d'activité :

Date de Début (ex : 01/janvier/2017) :/...../.....

Date de Fin (ex : 01/janvier/2017) :/...../.....

Heure de début :heures.....minutes

Heure de fin :heures.....minutes

Affectation des bénéficiaires :

Prix d'entrée :

Nom de l'animateur musical (précisez si orchestre ou disc-jockey):

L'Arrêté Royal du 24/02/1977 stipule que :

« Les établissements publics et privés dans lesquels est produite de la musique amplifiée doivent être aménagés de telle façon que le niveau sonore mesuré dans le voisinage ne dépasse de 5 décibels le niveau du bruit de fond quand celui-ci est inférieur à 30 décibels (...).

« Dans les établissements publics, le niveau sonore maximum émis par la musique ne peut dépasser 90 DBA. Ce niveau sonore est mesuré à n'importe quel endroit de l'établissement où peuvent se trouver normalement des personnes ».

En résumé et d'une manière générale, le bruit (musique) ne peut causer de nuisances au voisinage.

2 Lieu de l'évènement :

Nom de la salle :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone : +32(0) /

3 Organisateur :

Prénom :

Nom :

Adresse :

Téléphone : +32(0) /

4 Personne de contact : (pendant la soirée/bal)

Prénom :

Nom :

Adresse :

Téléphone : +32(0) /

5 La sécurité est assurée par : (cochez par une croix)

- Des volontaires (bénévolat) *merci de compléter le formulaire en annexe n°1*
- Une société de gardiennage *(la société doit être agréée par le Ministère de l'Intérieur)*
- Nom de la société :
 - Numéro d'agrément : *(OBLIGATOIRE)*

Préalablement à la manifestation, veuillez présenter à la police le document intitulé « Liste gardiennage occasionnel lieux où l'on danse » fourni par la société de gardiennage. »

- Nombre de maîtres-chiens à l'extérieur :

Sécurité :

Pour assurer la sécurité lors d'une soirée dansante, il existe deux possibilités :

- Le régime bénévole pour lequel le Bourgmestre accorde son autorisation pour l'organisation d'un tel service interne de gardiennage.

La demande doit se faire à l'aide du formulaire qui se trouve en annexe n°1.

- Le recours aux services d'une organisation professionnelle c'est-à-dire des sociétés de gardiennage. Celles-ci doivent être agréées et le numéro d'autorisation doit apparaître sur le formulaire de demande. Un document « Liste gardiennage occasionnel lieux où l'on danse » doit être présenté, préalablement à la manifestation, à la police. Ce document est fourni par la société de gardiennage.

6 Type de boissons servies : (Les gobelets en plastiques sont recommandés)

- Eaux
- Limonades
- Bières
- Alcools
- Autres – à préciser.....

Obligations légales :

- Il est interdit de servir des boissons alcoolisées de plus de 0,5° à un mineur de moins de 16 ans.
- Il est interdit de vendre des alcools distillés aux moins de 18 ans (exemple : Rhum, Alcopops, Vodka, Whisky, etc..).
- Il est également interdit de servir des boissons alcoolisées à une personne manifestement ivre.
- Pour rappel, conduire un véhicule avec une concentration d'alcool par litre de sang d'au moins 0,5 grammes est punissable par la loi.

Je déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et en avoir compris le sens.

Signature de l'organisateur :

Demande d'autorisation pour recourir à la mobilisation de bénévoles pour exercer des activités de gardiennage¹

1. Date de la demande :

----- **Données relatives à l'évènement** -----

2. Nom de l'évènement :

Description précise de la nature de l'évènement (sport, folklore, soirée, culturel, autre...) :

Est-il prévu que l'on danse pendant l'évènement ? (Oui/non)*

Lieu de l'évènement : (*adresse + nom éventuel de l'endroit*)

Date :

Date prévue de début :

Date prévue de fin :

----- **Données relatives à l'organisation** -----

3. Nom de l'association organisatrice :

Nom, adresse, numéro de téléphone du responsable de l'organisation :

4. Le/la soussigné(e) déclare qu'au cours de ces 12 derniers mois, l'association organisatrice n'a pas organisé plus de trois fois un évènement impliquant la mobilisation de bénévoles.

5. En plus de recourir à des bénévoles, l'association organisatrice, fait-elle également appel à des entreprises de gardiennages ? (Oui/Non)*.

Si oui, quel est (ou quels sont) le ou les noms de cette ou ces entreprises de gardiennage ?

Quel est le nombre d'agents de gardiennage prévus par cette ou ces entreprises ?

----- **Données relatives aux bénévoles** -----

Nom	Prénom	Numéro de Registre national	Adresse	Profession

¹ Dans le cadre de l'article 2, §1^{er} bis, de la loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière.

6. Les bénévoles sont sous la direction de (nom du bénévole)
Qui agit en tant que chef de poste et qui est joignable sur place par téléphone mobile pendant l'évènement en l'appelant au numéro : (N° de téléphone).

7. Le/la soussigné(e) déclare que les bénévoles dont il/elle a fait mention :

- Ne sont pas membres d'un service de police et n'ont pas fait partie d'un tel service au cours des 5 années qui précèdent, et n'exercent pas non plus la profession de détective privé ou de marchand d'armes ;
- Sont membres de l'association organisatrice ou entretiennent au moins le lien apparent suivant avec celle-ci (veuillez préciser) :
- Sont âgés d'au moins 18 ans (pour les exécutants) et 21 ans (pour le chef de poste) ;
- Sont ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou, s'il en est autrement, ont leur résidence principale légale en Belgique depuis au moins trois ans ;
- N'exercent que sporadiquement (max. 4fois/ans) la mission de bénévole, ne disposent que d'une carte d'identification à titre d'agent de gardiennage et ne font pas partie d'une entreprise de gardiennage ni d'un service interne de gardiennage.
- N'exerceront que des missions de contrôle de personnes/d'accompagnement dans la circulation (*).

Il/elle déclare qu'aucune rémunération n'est versée pour la mobilisation de bénévoles, que ce soit en liquide ou en nature, et ce, ni aux intéressés eux-mêmes, ni à des tiers.

Certifié exact,

(Nom, prénom, date et signature du demandeur)

Le présent formulaire de demande doit parvenir au moins jours avant le début de l'évènement à :

.....

(*) Biffer la mention inutile.